

CMQ-67165

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance
du 2 octobre 2019

RÉSOLUTION
2019-003

AUTORISATION À SIGNER LES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 16 septembre 2019, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait affaires avec l'institution financière Desjardins Entreprises;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER madame Francine Drouin, mairesse suppléante, et monsieur Alain Paré, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité, afin de donner suite aux règlements et résolutions adoptés par cette dernière, tous les effets bancaires devant être traités par Desjardins Entreprises.

Copie certifiée conforme le
2 octobre 2019


Anne-Marie Simard Pagé, avocate
Secrétaire de la Commission